

# La mutilation génitale, c'est un crime

## ***Vous avez été excisée ?***

Les femmes victimes de mutilations sexuelles en parlent si on leur pose la question. Elles ne s'en souviennent pas toujours, si cela a été fait quand elles étaient très petites. Certaines femmes se souviennent très douloureusement de cet évènement. Pour elles ou pour leurs sœurs ou leurs cousines.

Pour parler de l'excision, il faut la reconnaître. Au moment de l'examen gynécologique, regarder l'avant de la vulve : si c'est trop lisse, même sans cicatrice, posez la question. D'autres fois c'est évident, mais on peut passer à côté si l'on est distrait ou occupé par autre chose quand on fait l'examen (par ce que l'on cherche : état du col, saignement de l'utérus, infection, fil de stérilet etc...)

Les femmes qui ont subi des mutilations génitales ne sont pas toutes africaines, cela existe aussi dans certains pays d'Asie. Les pays où cela se pratique le plus sont la Somalie, la Guinée et l'Égypte, beaucoup moins au Cameroun en Ouganda ou au Niger. Mais aussi en Indonésie.

## ***Ce n'est pas normal. On n'avait pas le droit de vous faire ça.***

Réaffirmer que c'est une pratique illégitime, une violence intolérable, un crime. Sans aucun jugement sur la culture, mais parce que c'est une atteinte à l'intégrité du corps et à la sexualité.

C'est l'occasion de parler de la sexualité, de la douleur ou de la peur des relations sexuelles, et de la première fois. Aussi de la peur de la grossesse et de l'accouchement. Les mutilations sexuelles peuvent causer des problèmes physiques et psychologiques. Et de la rancœur vis-à-vis des membres de la famille qui ont laissé faire ça, ce qui est difficile à vivre. Certaines femmes racontent que leur mère y était opposée, que cela s'est fait contre son avis, et qu'elle en souffre aussi.

## ***La loi l'interdit, cela n'arrivera pas à votre fille.***

La loi est très claire, elle interdit et sanctionne les mutilations sexuelles, qu'elles soient faites ici ou dans un autre pays. Si une petite fille est menacée d'être victime de mutilations sexuelles, il faut le signaler auprès des services de protection de l'enfance, ou du Procureur de la république si c'est imminent. Le juge des enfants peut prononcer l'interdiction à la famille de quitter le territoire et les parents peuvent obtenir le droit d'asile. La pratique de mutilation est passible de prison.

## ***On peut vous aider***

Souvent les médecins n'osaient pas en parler aux femmes car ils craignaient de réveiller des douleurs anciennes et actuelles, et de ne rien pouvoir faire. Mais plein de choses sont possibles : de la chirurgie de reconstruction vulvaire à la psychothérapie de la femme ou de couple, ou la prise en charge particulière de la grossesse et de l'accouchement, mais aussi l'application de crème, le traitement d'infections urinaires...

La première étape est d'en parler, comprendre ce qui fait souffrir la femme, puis proposer diverses solutions médicales sans vouloir tout résoudre mais en envisageant les solutions adaptées.

Donner les adresses des associations qui offriront d'autres services aux femmes : conseil juridique, aides psychologiques, groupes de parole, accompagnement et possibilités de prendre part à des actions.

## ***Si l'on veut se former***

Les associations sont précieuses, à la fois pour les explications anatomiques, la formation sur les conséquences médicales, et pour la discussion sur les contextes culturels, et l'avancée des démarches communautaires pour faire disparaître ces pratiques. On y rencontre des interprètes et des personnes concernées qui sont de loin les meilleurs formatrices.

## On peut vous aider

Il existe une chirurgie gynécologique de reconstruction de la vulve.

Le clitoris est un organe très long, courbé en serpentin autour du vagin. On peut le récupérer et le faire à nouveau affleurer pour qu'il soit stimulé lors des relations sexuelles. Il est très sensible mais encore anesthésié après l'intervention, faite sous anesthésie générale et peu douloureuse.

Les femmes sont reçues par l'anesthésiste, le gynécologue et par un(e) psychologue avant l'intervention.

Certaines femmes excisées ne souhaitent pas une reconstruction. D'autres en sont très contentes et la conseillent à leurs sœurs et leurs amies.

Cordel écrit par Martine Lalande, médecin généraliste, collectif outils pour le soin, partage de savoirs d'accès libre. Février 2015

[www.outilsdusoin.fr](http://www.outilsdusoin.fr)

Cordel N°4



## Vous avez été excisée ? Il faut en parler

### Vous avez été excisée ?

Les femmes qui ont été excisées osent rarement en parler, c'est au médecin de le faire quand il le constate.

Il faut y penser, car cela ne se voit pas toujours au premier examen. S'entraîner à le voir, et tout de suite en parler.

**Si on ne le dit pas, les femmes pensent que les médecins français considèrent qu'il est normal que les femmes africaines – par exemple – soient excisées.**

Ne pas dire : « vous avez été opérée ? » car cela laisse penser que la mutilation serait une intervention chirurgicale justifiée.

Mais plutôt : « vous avez été excisée ? » ou encore : « on vous a fait une mutilation sexuelle quand vous étiez petite ? »

cordel : petit fascicule brésilien de poèmes ou écrits subversifs accrochés à une corde à linge et vendus dans les marchés

### Protégez ma petite fille !

Les femmes qui ont été excisées ne veulent pas que cela arrive à leurs filles. Ce qui peut se produire au cours d'un voyage au pays.

Certaines femmes demandent l'asile en France pour cette raison. Elles peuvent l'obtenir mais on soumet leurs filles à des examens réguliers pour vérifier.

**Le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles ou GAMS**

De nombreuses associations sont mobilisées pour protéger les enfants, dont les PMI et le MFPF, ainsi que le Comité Inter Africain et un réseau européen : Euro-net FGM